

ANNÉE :

DEMANDE DE RÉSERVATION

Vente d'objets, mobiliers par les particuliers aux puces à la brocante : loi n° 87-962 du 30/11/87. J.O. du 01/12/87 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objet mobiliers. Loi n° 2008-776 du 4/08/08 et décret n° 2009-16 du 7/01/09.

LE VIDE GRENIER EST RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS

VOS COORDONNÉES

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : Ville : _____

IMPORTANT : pour échanger en cas de soucis

Téléphone :

@ mail : _____ @ _____

Emplacement(s) **SOUHAITÉ(S)** (sous réserve des disponibilités restantes) :

Pour rappel, 2 emplacements maximum par personne - TARIF : 6 € par emplacement

Tous les emplacements ne sont pas identiques, mais ont tous un linéaire minimum de 2m et une superficie d'au moins 4 m².

Merci de libeller le chèque à l'ordre de l' Association de Quartier Alphonse Guérin et de joindre la photocopie de votre pièce d'identité

Souhait n°1 :	☐ rue Bertrand Robidou ☐ allée Georges Palante ☐ rue Delaborde	☐ allée B. Robidou ☐ rue Saint Pol Roux ☐ rue Philippe Nordmann	N° EMPLACEMENT 1	N° EMPLACEMENT 2
Souhait n°2 :	☐ rue Bertrand Robidou ☐ allée Georges Palante ☐ rue Delaborde	☐ allée B. Robidou ☐ rue Saint Pol Roux ☐ rue Philippe Nordmann	N° EMPLACEMENT 1	N° EMPLACEMENT 2

Consignes pour les participants :

LA RÉSERVATION PRÉALABLE DES EMPLACEMENTS EST OBLIGATOIRE, AUCUNE INSTALLATION NE PEUT S'EFFECTUER SANS CELLE-CI. LE RÈGLEMENT DE L'EMPLACEMENT SE FAIT A LA RÉSERVATION.

L'accès des exposants se fait le dimanche matin entre 6 h et 8 h 30. Pour le démontage, accès pour les véhicules autorisé à partir de 18h00. Pas de transaction concernant animaux vivants, armes ni diffusion de documents ou d'idéologies politique ou religieuse. Interdiction de laisser : voiture, camping-car, moto dans l'enceinte de la braderie.

Votre véhicule doit être stationné correctement à l'extérieur de la manifestation. Vous devez laisser votre emplacement propre à la fin de la manifestation. En cas de manquement au règlement du vide grenier, l'association se réserve le droit de vous demander de quitter votre emplacement sur le champ. Tout objet volé ou détérioré n'engage pas la responsabilité de l'Association. Aucune annulation ne donnera droit à remboursement quelle qu'en soit la cause. Le fait de participer au vide grenier implique l'acceptation de son règlement sans aucune réserve (le règlement complet du vide grenier est disponible sur demande). Merci de veiller à ne gêner ni les portes d'entrée des riverains, ni le passage d'éventuels secours.

L'association se réserve l'exclusivité de la vente des boissons et de la restauration.

Pour l'installation ET le démontage, l'accès des véhicules se fait uniquement par la rue du Maquis St Marcel

ATTENTION : Aucune réservation ne sera validée sans la photocopie de votre pièce d'identité et sans règlement

Merci de compléter les informations relatives à votre pièce d'identité :

Type de votre pièce d'identité : ☐ Carte d'identité ☐ Permis de conduire ☐ Passeport ☐ Carte de séjour

N° de votre pièce d'identité : _____

délivrée le : ____ / ____ / ____ par (autorité de délivrance) : _____

Je soussigné (prénom et nom) _____ atteste sur l'honneur

- de ne pas être commerçant(e)

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

J'ai bien noté qu'une annulation du vide grenier, quelle qu'en soit la cause, ne donnera droit à aucun remboursement.

Date : ____ / ____ / ____ Signature du demandeur : _____

RÉSERVÉ À L'ASSOCIATION

EMPLACEMENT 1		EMPLACEMENT 2		NB D'EMPLACEMENTS
LETTRE RUE	N° RUE	LETTRE RUE	N° RUE	

<https://asso-alphonseguerin.bzh/>

Mail : braderie.aguerin@gmail.com